

Date de révision: 25/04/2018

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement REACH (CE) n ° 1907/2006

SECTION 1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

2K Thermoresist HS-M "A"

Couleur: metal NL6; NL20; NL22; NL0206

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation de la substance ou de la préparation : Peinture adaptée au revêtement esthétique des surfaces métalliques (chaudières, cheminées, tuyaux d'échappement, conduits de fumée, robinetterie thermotechnique, etc.) exposées en permanence à des températures élevées. Rapport de mélange: 1 kg de peinture 2K Thermoresist HS-M "B" à 30 kg de peinture 2K Thermoresist HS-M "A".

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Festékipari Kutató Kft.
1108 Budapest, Venyige u.3.
Telefon: +36-1-432-8831
Fax: +36-1-432-8830
fki@festekkutato.hu

Responsable de la fiche de données de sécurité:

E-mail: fki@festekkutato.hu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison et de toxicovigilance de Nancy
Hôpital Central
29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 54035 Nancy Cedex
00 33 3 83 22 50 50, cap@chu-nancy.fr

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]:

Toxicité aiguë (cutanée), Catégorie 4	(Acute Tox. 4)	H312 Nocif par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalisée sous forme de vapeur), Catégorie 4	(Acute Tox. 4)	H332 Nocif par inhalation.
Irritants pour la peau, Catégorie 2	(Skin Irrit. 2)	H315 Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 2	(Eye Irrit. 2)	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Liquide inflammable, Catégorie 3	(Flam. Liq. 3)	H226 Liquide et vapeurs inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]:



Pictogrammes: GHS02 GHS07

Mot d'avertissement: Danger!

Phrases H et P:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

D'autres éléments d'étiquette sont inclus dans les sections correspondantes.

2.3. Autres dangers:

Avertissements supplémentaires:

P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Une étude PBT/vPvB n'a pas été réalisée car une étude de sécurité chimique n'est pas nécessaire. Selon l'article XIII du règlement 1907/2006/CE sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) : le produit ne répond pas aux critères du vPvB (très persistant / très bioaccumulable).

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Peinture constituée de résines et de pigments qui ne contiennent aucune substance dangereuse en quantité pertinente autre que celles énumérées ci-dessous.

Composant	Plage de concentration Poids%	Classification Règlement (CE) n ° 1272/2008
xylene Numero CAS: 1330-20-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32 Numéro CE: 215-535-7	0-59%	Acute Tox. 4, H312 (GHS07) Acute Tox. 4, H332 (GHS07) Flam. Liq. 3, H226 (GHS02) Skin Irrit. 2, H315 (GHS07)
ethylbenzene Numero CAS: 100-41-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489380-35 Numéro CE: 202-849-4	0-5,3%	Flam. Liq. 2, H225 (GHS02) Acute Tox. 4, H332 (GHS07) Asp. Tox. 1, H304 (GHS08) STOT RE 2, H373 (GHS08) Aquatic Chronic 3, H412 (-)
n-butyl acetate Numero CAS: 123-86-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29 Numéro CE: 204-658-1	0-4,2%	Flam. Liq. 3, H226 (GHS02) STOT SE 3, H335; H336 (GHS07)
iso-butanol Numero CAS: 78-83-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484609-23-0000 Numéro CE: 201-148-0	0-1,8%	Flam. Liq. 3, H226 (GHS02) Acute Tox. 4, H332 (GHS07) STOT SE 3, H335; H336 (GHS07) Eye Dam. 1, H318 (GHS05) Skin Irrit. 2, H315 (GHS07)
aluminium powder (stabilised) Numero CAS: 7429-90-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529243-45-0160 EK-szám: 231-072-3	0-0,2%	Flam. sol. 1, H228 (GHS02) Water-react. 2, H261 (GHS02)
methanol Numero CAS: 67-56-1 Numéro d'enregistrement REACH:		Flam. Liq. 2, H225 (GHS02) Acute Tox. 3, H301 (GHS06) Acute Tox. 3, H311 (GHS06)



FESTÉKIPARI
KUTATÓ KFT.

1108 Budapest, Venyige u. 3.
Telefon: +36 1 432-8831

1479 Budapest, Pf.: 36
Fax: +36 1 432-8830

@ fki@festekkutato.hu
@ www.festekkutato.hu

01-2119433307-44

Numéro CE:

200-659-6

0-0,2%

Acute Tox. 3, H331 (GHS06)
STOT SE 1, H370 (GHS08)
[Concentration de seuil spécifique
(GHS): STOT SE. 1 H370> = 10%;
STOT SE. 2 H371> = 3%]

(Pour le texte complet des Phrases-H et les pictogrammes GHS mentionnés dans cette section, voir section 16).

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours :

En cas d'inhalation, sortir à l'air frais et appeler un médecin si nécessaire. Les vêtements contaminés doivent être enlevés et la peau doit être essuyée et lavée à grande eau.

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant 10 à 15 minutes. En cas d'irritation persistante, consultez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion, rincer la bouche. NE PAS faire vomir! Cherchez des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Risques: aucune information.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traitement: Les médecins devraient consulter le Service d'information sur la toxicologie sanitaire pour obtenir des conseils d'experts.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

Mousse d'extinction (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, vapeur d'eau, sable; Évitez que l'eau d'extinction pénètre dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau puissant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, une fumée noire dense, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone peuvent se former. La vapeur forme un mélange explosif avec l'air. Sa densité est plus élevée que celle de l'air, elle rampe sur le sol et lorsqu'elle est allumée, la flamme peut rebondir. L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut causer de graves dommages à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'utilisation d'un masque à gaz ou d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection complets est fortement recommandée.

Les boîtes fermées à proximité de la source d'incendie doivent être refroidies!

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart des sources d'ignition-Interdiction de fumer. Évitez tout contact avec le matériau renversé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Évitez le rejet dans l'environnement. Empêchez la propagation. Le site de fuite doit être fermé si cela est possible sans risque. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux souterraines, les eaux de surface et les eaux vives.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Toutes les sources d'inflammation doivent être éliminées. Un échange d'air intensif est nécessaire. Recueillir le liquide qui fuit ou répandu dans des contenants scellables dans la mesure du possible. Le liquide restant doit être absorbé avec du sable ou un adsorbant inerte et transporté dans un endroit sûr, puis placé dans un conteneur fermé et les déchets dangereux qui en résultent doivent être transportés vers une entreprise autorisée à manipuler et éliminer les déchets dangereux.

En cas d'accès aux eaux fluviales et stagnantes, aux égouts publics, les autorités et exploitants territorialement compétents doivent être avertis.

6.4. Référence à d'autres sections:

Protection personnelle: voir section 8.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Évitez le contact avec la peau et l'inhalation prolongée de vapeurs pendant l'utilisation. Les vapeurs de la préparation peuvent former un mélange explosif avec l'air, c'est pourquoi un échange d'air doit être prévu sur le lieu d'utilisation pour éviter une concentration excessive de vapeur. Il est interdit de fumer, de manger ou de boire pendant l'utilisation de ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver dans le récipient d'origine fermé dans un endroit bien ventilé, frais et sec, loin des denrées alimentaires. Tenir à l'écart des sources d'ignition, de chaleur, de la lumière directe du soleil, des acides forts, des alcalis et des agents oxydants. Ne pas fumer à proximité!

Protéger contre les décharges électrostatiques. Refroidir les contenants en danger avec de l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Conservez toujours dans le contenant d'origine. Suivez les instructions sur l'étiquette.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Limites d'exposition professionnelle dans l'air:

Composant	Numéro CAS:	Valeur AC/mg / m3	Valeur CC/mg / m3	BEM mg/g Acides méthyl-hippuriques:
xylene	1330-20-7	221	442	1500mg/g kreatinin
ethylbenzene	100-41-4	442	884	
n-butyl acetate	123-86-4	950	950	



FESTÉKIPARI
KUTATÓ KFT.

1108 Budapest, Venyige u. 3.
Telefon: +36 1 432-8831

1479 Budapest, Pf.: 36
Fax: +36 1 432-8830

@ fki@festekkutato.hu
@ www.festekkutato.hu

iso-butanol	78-83-1	-	-	
aluminium powder (stabilised)	7429-90-5	6 resp		
methanol	67-56-1	260		

(sur la base du décret conjoint 25/2000.(IX.30.) EüM-SzCsM)

Composant	Numéro CAS:	Valeur limite				Commentaire
		8 heures		court terme		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
xylene	1330-20-7	221	50	442	100	peau
ethylbenzene	100-41-4	442	100	884	200	peau
n-butyl acetate	123-86-4	-	-	-	-	-
iso-butanol	78-83-1	-	-	-	-	-
aluminium powder (stabilised)	7429-90-5	-	-	-	-	-
methanol	67-56-1	-	-	-	-	-

(sur la base de la directive 2000/39 / CE)

8.2. Contrôles d'exposition

La préparation, le nettoyage et le dégraissage des surfaces à peindre, la dilution et l'application de la peinture ne peuvent être effectués qu'avec une ventilation adéquate.

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire en cas de risque de formation de vapeurs / aérosols.

Protection personnelle: Gants et lunettes de protection

Protection des mains: Gants de protection contre l'absorption cutanée (nitrile, néoprène)

Protection des yeux: Lunettes et / ou masque facial s'adaptant bien au visage.

Protection de la peau et du corps: Vêtements et chaussures de protection contre les solvants.

Protection respiratoire: Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement: Conseils généraux: Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface, les eaux souterraines, les égouts ou le sol.

Des précautions doivent être prises pour éviter les déversements, le contact avec le sol, les vêtements ou l'inhalation de vapeurs ou de sprays. Les travailleurs doivent être informés des propriétés nocives du produit.

Se laver pendant les pauses et après le travail.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- a) Aspect : liquide
b) Odeur : de type solvant
Seuil d'odeur : pas de données disponibles

c) Couleur	: metal NL6/NL20/NL22/NL0206
d) pH	: n'est pas applicable
e) Point de fusion/point de congélation	: n'est pas applicable
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: n'est pas applicable
g) Point d'éclair (MSZ 9650-26:1982)	: 23°C
h) Taux d'évaporation	: pas de données disponibles
i) Inflammabilité	: liquide inflammable cat. 3 les vapeurs mélangées à l'air dans un espace clos sont inflammables en présence d'une source d'incendie
j) Plages d'inflammation ou d'explosion	
Limite d'explosion, inférieure	: pas de données disponibles
supérieure	: pas de données disponibles
k) Pression de vapeur	: n'est pas applicable
l) Densité de vapeur	: n'est pas applicable
m) Densité (MSZ ISO 2811-1:2001)	: 1,1 g/cm ³ (20°C)
n) Solubilité(s)	: ne peut pas être dilué avec de l'eau
o) Coefficient de partage n-octanol/eau	: n'est pas applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	: pas de données disponibles
q) Température de décomposition	: n'est pas applicable
r) Viscosité	
Durée d'écoulement (DIN4 /20 °C)	: >18s (20°C)
s) Propriétés explosives	: pas de données disponibles
t) Propriétés comburantes	: non oxydant
Teneur en COV (valeur calculée)	: la valeur limite UE pour ce produit est de 775,5 g/l

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le présent mélange est stable en cas ou il est stocké et manipulé comme indiqué.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Aucune réaction dangereuse connue si stocké et manipulé comme indiqué.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des substances fortement acides et des agents oxydants!

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, électricité statique, flamme, humidité

10.5. Matières incompatibles

Substances fortement acides ou alcalines et agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si stocké comme indiqué. Réagit avec les oxydants forts ou les acides pour produire des hydrocarbures, du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone. Les produits de décomposition de la peinture sèche se formant à des températures élevées-au-dessus de 150°C-peuvent provoquer une irritation. Il est recommandé d'assurer un échange d'air fort dans un tel cas.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ce sont les données de la littérature dont nous disposons qui sont énumérées ci-dessous.

a) Toxicité aiguë

xylene

LD50 (oral, rat): 4300 mg/kg

n-butyl acetate

LD50 (oral): 10760 mg/kg (rat) (Directives d'essai OCDE 423)

LD50 (par inhalation): 21 mg/l (rat ; 4 h ; poussière/brouillard) (Directives d'essai OCDE 403)

LD50 (cutané): > 14112 mg/kg (lapin) (Directives d'essai OCDE 402)

iso-butanol

LD50 rat (oral): 2830-3350 mg/kg (Directives d'essai OCDE 401)

LC50 rat (par inhalation): >18,18 ml/l 6h (autre)

LD50 lapin (cutané): >2000-2460 mg/kg (Directives d'essai OCDE 402)

aluminium powder (stabilised)

LD50 (oral, rat) : > 2000 mg/poids corporel kg

LC50 (par inhalation; rat) : > 888 mg/m³

methanol

Il peut être toxique par la bouche, la peau et l'inhalation.

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:

xylene

Irritant au contact de la peau, il pénètre dans la peau, peut être nocif. Symptômes: déshydratation et gerçures de la peau.

n-butyl acetate

Pas d'irritation cutanée (lapin) (Directives d'essai OCDE 404)

iso-butanol

Provoque une irritation cutanée

c) Lésions oculaires graves / Irritation oculaire :

xylene

Le contact avec la vapeur ou le spray peut provoquer une irritation. Symptômes: ; rougeur, douleur, oedème, larmoiement.

n-butyl acetate

Pas d'irritation des yeux (lapin) (Directives d'essai OCDE 405)

iso-butanol

Peut provoquer des lésions oculaires graves.

d) Sensibilisation

xylene

La sensibilisation par contact cutané est inconnue.

n-butyl acetate

Ne provoque pas d'hypersensibilité (cobaye) (Test de Maximisation (GPMT))

Ne provoque pas d'hypersensibilité (cobaye) (Directives d'essai OCDE 406)

Ne provoque pas d'hypersensibilité (souris) (Mouse Ear Swelling Test (MEST))

iso-butanol

Aucun effet sensibilisant connu.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales

xylene

Non classé comme mutagène.

n-butyl acetate

Test d'Ames: négatif

iso-butanol

Aucun effet mutagène connu.

f) Cancérogénicité

xylene

Cancérogénicité: IARC: Il n'y a aucun ingrédient dans ce produit qui est présent dans au moins 0,1% et qui a été identifié par le CIRC comme cancérigène connu ou suspecté.

g) Toxicité pour la reproduction

xylene

N'est pas considéré comme toxique pour la reproduction.

Il n'est pas considéré comme terratogène.

iso-butanol

Non détectable dans les expérimentations animales.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

xylene

L'inhalation de ses vapeurs ou aérosols peut irriter le système respiratoire et provoquer des effets sur le système nerveux. Effets sur le système nerveux: ralentissement des réflexes, étourdissements, vertiges, somnolence, narcose.

Nocif en cas d'ingestion. Symptômes: douleurs à l'estomac, brûlures d'estomac, vomissements, nausées.

n-butyl acetate

Inhalation:

Organes cibles: système nerveux central

Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

iso-butanol

Peut provoquer une irritation respiratoire. Peut avoir des effets narcotiques (somnolence, vertiges).

methanol

Une toxicité spécifique pour certains organes cibles peut survenir avec une seule exposition.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

xylene

Effets d'une exposition prolongée ou répétée; Peau: dissout la teneur en graisse naturelle de la peau, la peau se dessèche, une inflammation, une dermatite peut se développer.

n-butyl acetate

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

iso-butanol

Non détectable dans les expériences animales.

j) Toxicité par aspiration

n-butyl acetate

Non classé pour la toxicité par inhalation.

iso-butanol

Aucun danger d'aspiration n'est attendu.

methanol

Compte tenu de ses propriétés physiques, il est peu probable qu'il soit dangereux en cas d'inhalation.

11. 2. Mélange

Conclusion / Résumé: Indisponible

Irritation / Corrosion

Conclusion / Résumé:

Yeux: Indisponible

Peau: Indisponible

Respiratoire: Indisponible

Sensibilisation

Conclusion / Résumé:

Peau: Indisponible

Respiratoire: Indisponible

Mutagénicité

Conclusion / Résumé: Indisponible

Cancérogénicité

Conclusion / Résumé: Indisponible

Toxicité pour la reproduction

Conclusion / Résumé: Indisponible

Effet tératogène

Conclusion / Résumé: Indisponible

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux: Aucun effet significatif ou danger critique n'est connu

Respiratoire: Aucun effet significatif ou danger critique n'est connu

Peau: Aucun effet significatif ou danger critique n'est connu

Ingestion: Aucun effet significatif ou danger critique n'est connu

Aucun effet néfaste sur la santé n'est à prévoir lorsqu'il est utilisé comme prévu et conformément aux réglementations en matière de sécurité et de santé au travail.

SECTION 12 Informations écologiques

Ce sont les données de la littérature dont nous disposons qui sont énumérées ci-dessous.

12.1. Toxicité

xylene

Toxicité aiguë:

LC50: 26,7 mg/l (Pimephales promelas (vairon); 96 h) / 16,9 mg/l (Carassius auratus (poisson rouge); 96 h) / 20,9 mg/l (Lepomis macrochirus (poisson soleil); 96 h) / 34,7 mg/l (Poecilia reticulata (guppy); 96 h)

EC50 : 1 mg/l (Daphnia magna (puce d'eau géante); 48 h); EC50 : 2,2 mg/l (algues; 72 h)

Toxicité chronique: NOEC: > 1,3 mg/l (poisson; 56 d); NOEC: 0,96 mg/l (Daphnia (puce d'eau); 7 d)

n-butyl acetate

Toxicité aiguë: LC50 : 18 mg/l (Pimephales promelas (vairon); 96 h) (Directives d'essai OCDE 203)

Toxicité aiguë: EC50: 44 mg/l (Daphnia magna (puce d'eau géante); 48 h); 647,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes); 72 h) (inhibition de la croissance)

NOEC : 200 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) (inhibition de la croissance)

iso-butanol

LC50 (96h) 1430mg/l (Pimephales promela – cours d'eau)

EC50 (48h) 1,100mg/l, Daphnia pulex (ASTM E 1193-97, statique)

EC50 (72h) 1799mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata, Directives d'essai OCDE 201, statique)

12.2. Persistance et dégradabilité:

xylene

Oxydation photochimique rapide dans l'air.

Biologiquement facilement dégradable.

n-butyl acetate

83 % (aérobie; délai d'exposition: 28 d) (Lignes directrices 301D de l'OCDE)

Biologiquement facilement dégradable.

iso-butanol

Biologiquement facilement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

xylene

BCF: 25,9

Le potentiel de bioaccumulation est faible.

12.4 Mobilité dans le sol

xylene

La substance s'évapore facilement.

La substance se dissout partiellement dans l'eau.

Elle est absorbée dans le sol.

Faible mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

xylene

La substance n'est ni persistante, ni bioaccumulable, ni toxique (PBT). La substance n'est pas classée comme très persistante et comme très bioaccumulable (vPvB).

n-butyl acetate

La substance n'est ni persistante, ni bioaccumulable, ni toxique (PBT). La substance n'est pas classée comme très persistante et comme très bioaccumulable (vPvB).

iso-butanol

Selon l'annexe de l'Article XIII du règlement (CE) n°1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH):

Ne répond pas aux critères vPvB.

Ne répond pas aux critères vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou le sol. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter avec les ordures ménagères, ne pas jeter dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Il est recommandé d'incinérer le résidu de peinture ou la peinture périmée ou le matériel d'emballage contaminé dans un incinérateur de déchets officiellement contrôlé.

Conformément au décret KÖM 164/2003. (X.18.), les codes CEE sont:

80111 Déchets de peinture et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses..

150110 Déchets d'emballage contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses.

SECTION 14 Informations relatives au transport

		ADR/ADN/RID	IMDG	IATA
14.1	Numéro ONU:	UN 1263		
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	peinture		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3		
14.4	Groupe d'emballage	III		
	Code de danger (Kemler no.)	30	-	-
	Code de limitation de tunnel	D/E	-	-
14.5	Dangers pour l'environnement	aucun		
	EmS	-	F-E, <u>S-E</u>	-
	Polluant marine (IMDG)	-	non	-
	PAX	-	-	Pas de données disponibles
	CAO	-	-	Pas de données disponibles
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Des données importantes peuvent être trouvées dans d'autres chapitres..		
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Nous n'avons pas l'intention de transporter de la peinture dans des navires-citernes en vrac.		

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée sur la base de la documentation fournie par les fabricants de matières premières et est conforme aux exigences du règlement (CE)n°1907/2006[REACH]et du règlement 44/2000(XII.27.) EüM. La classification et l'étiquetage ont été effectués conformément au règlement(CE)n°1272/2008[CLP]et la base de données de l'ECHA [Agence européenne des produits chimiques] a été utilisée.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

N'a pas été faite.

SECTION 16	Autres renseignements
------------	-----------------------

La liste des phrases H au point 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335; H336	Peut irriter les voies respiratoires. ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Explication des codes de pictogramme GHS dans la section 3::

GHS01	GHS02	GHS03	GHS04	GHS05	GHS06	GHS07	GHS08	GHS09
								

La classification de sécurité de ce produit a été établie par la méthode de calcul basée sur les données par rapport aux composants du mélange tels que décrits dans le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances à la date de sa publication. Notez que toute substance ou mélange peut présenter un danger inconnu. Les informations fournies sur la manipulation, l'utilisation, le stockage et le transport du produit, ainsi que sur le stockage et l'élimination des déchets en toute sécurité sont à titre indicatif uniquement et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une exigence de qualité. Les informations s'appliquent uniquement au mélange spécifié. Cette fiche technique remplace toutes les éditions précédentes.

En raison de la nouvelle réglementation, cette version de la fiche de données de sécurité contient beaucoup de nouvelles informations, par conséquent, s'il vous plaît, consultez attentivement les sections suivantes: 2., 3., 8., 9., 11., 12., 16.

Fin du document